

Comité syndical du 9 avril 2018

DELIBERATION N° 18-004

Objet : Actualisation du montant de l'adhésion à la FNCCR et à l'AVICCA

Le neuf avril deux mille dix-huit à quinze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
30 MAR. 2018	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
19 AVR. 2018	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
19 AVR. 2018	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
	<u>A donné pouvoir :</u>	
Publication ou notification :	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Édouard EON
	<u>Sont absents :</u>	
19 AVR. 2018	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les délibérations 15-033 du 16 novembre 2015 et 16-014 du 24 mars 2016 relatives à l'adhésion du Syndicat à l'AVICCA et la FNCCR,

Vu la délibération 17-005 du 7 avril 2017 relative à la reprise de la maîtrise d'ouvrage du projet Debitex en cogestion avec le Département de Seine Saint Denis,

Vu le rapport n° 18-004,

Après en avoir délibéré :

RAPPELER que le Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique est adhérent à l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA) et à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) ;

DECIDER de verser à l'AVICCA une cotisation annuelle ne pouvant dépasser 6 000 € ;

DECIDER de verser à la FNCCR une cotisation annuelle ne pouvant dépasser 5 000 € ;

DIRE que les crédits sont inscrits au budget du Syndicat mixte.

Le Président

Syndicat Mixte Ouvert

Val d'Oise Numérique

Monsieur Pierre-Édouard EON

